CABANNES

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PIECE N° **5b**

COMMUNE DE Cabannes
volat fama per orbem

Plan Local d'Urbanisme

-

Modification n°1

-

Liste des Emplacement réservés pour mixité sociale

SOLiHA HABITAT ET TERRITOIRES 84
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Conçu par	COMMUNE
Dressé par	SOLiHA84
JB.PORHEL	Responsable pôle Urbanisme
A.BARBIEUX	Chargé d'études Urbanisme

26/02/2020

I – Liste des emplacements réservés pour des programmes porteurs de mixité sociale

RAPPEL DES DISPOSTIONS DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME :
Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :
[…]
4°des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il défini
[…]

CLE DE REPARTITION DES LOGEMENTS SOCXIAUX :
Il est rappelé qu'il convient de respecter la clé de répartition fixée par les services de l'Etat.

N° D'OPERATION IDENTIFIEE	LOCALISATION REF.CADASTRALE	ESTIMATION DE PRODUCTION TOTALE DE LOGEMENTS	BENEFICIAIRE	OBJET
1	Voie ferrée Section D, parcelles 580-585-812-814-617 pour une superficie de terrain de 10 721 m²	41	Commune	50% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements locatifs sociaux, soit environ 20 logements
2	Voie ferrée Section C, parcelles 873-874-100-880-1492-1496 en partie pour une superficie de terrain de 17 765 m²	84	Commune	30% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements locatifs sociaux, soit environ 23 logements.
3	Ilot VILHET Section F parcelles 459-461 et 460 en partie pour une superficie de terrain d'environ 4 116 m²	30	Commune	30% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements locatifs sociaux, soit environ 9 logements.
4	Golden Section B Parcelles 201-202-203 pour une superficie de terrain de 1 720 m²	28	Commune	30% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements locatifs sociaux, soit environ 8 logements.
TOTAL	**Production de 68 logements sociaux**			